

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI209 Projet technologique et industriel			
Code	TESI2B09	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	152 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Max VANDESTRATE (max.vandestrade@helha.be) Christine DHAEYER (christine.dhaeyer@helha.be) Marie KINDT (marie.kindt@helha.be) Jean-Christophe NUTTE (jean-christophe.nutte@helha.be) Pierre-Maurice RANDOUR (pierre-maurice.randour@helha.be) Fabrice TRIQUET (fabrice.triquet@helha.be) Johan MUYLLE (johan.muylle@helha.be) Christophe SPENS (christophe.spens@helha.be) David MICHEL (david.michel@helha.be) Xavier DONNET (xavier.donnet@helha.be) Serge MEUNIER (serge.meunier@helha.be) Laurent JOJCZYK (laurent.jojczyk@helha.be) Michel LECLERCQ (michel.leclercq@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation commune en sciences fondamentales de l'ingénieur industriel. De part la multiplicité des dispositifs pédagogiques utilisés et la pluridisciplinarité des projets proposés, cette unité d'enseignement place l'étudiant en situation d'intégration afin de les initier à la réalisation de projets. Cette activité les prépare au stage du troisième bloc et leur permet de découvrir des aspects concrets de leur futur métier d'ingénieur et des entreprises.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

I. Lors d'un projet en équipe, sur base d'un cahier des charges précisé dans le manuel de projet et dans le temps imparti (d'une année académique), l'étudiant sera capable de :

- Mettre en œuvre leur ingéniosité et créativité afin de réaliser un montage original et fonctionnel (doté de capteurs et actionneurs) dont le principe de fonctionnement est illustré par un panneau synoptique dynamique respectant les normes;
- Schématiser le système conçu en réalisant des plans techniques conformes aux normes et aux règles de l'art;
- Présenter le projet en équipe, devant un jury lors de la journée des projets : décrire le dispositif créé, expliquer le fonctionnement de l'installation étudiée, expliquer le rôle des différents constituants et en justifier leur choix sur base de critères technologique et économiques;
- A l'issue du projet réaliser une autoévaluation de son activité et de celle de son équipe, confronter son avis à

celui de l'équipe et le négociateur.

- Prouver sa capacité d'aborder une problématique du milieu industriel, expliquer les démarches de résolution des problèmes, et démontrer sa capacité de progresser dans un domaine qui n'aurait pas été enseigné durant les études.

Détail des acquis d'apprentissage

- Rédiger un rapport en conformité avec la charte de projet, un cahier des charges fonctionnel, un manuel, des fiches de caractéristiques;
- Rechercher un sujet de projet en lien avec le thème de l'année, dans une entreprise industrielle, trouver les ressources nécessaires à la réalisation du projet;
- Gérer le projet en rédigeant un planning, des ordres du jour des réunions, des rapports de réunion, un dispositif d'amélioration du fonctionnement de l'équipe;
- Respecter l'éthique et l'écologie de fonctionnement du projet, de l'équipe, du groupe et du cadre global de la formation, respecter les structures d'accueil des entreprises et institutions;
- Manifester dans son équipe un comportement qui montre une réelle volonté d'atteindre les objectifs.
- Montrer de manière congruente sa volonté de devenir un Ingénieur Industriel;
- Prendre la responsabilité de ses comportements, de ses stratégies, du vécu de ses expériences.
- Effectuer la distinction fine entre apprendre, être compétent et recevoir une formation;
- Dans chaque activité d'apprentissage, effectuer les recherches pour trouver les informations nécessaires à la rédaction des rapports en les transposant aux problèmes étudiés;
- Choisir et justifier les méthodes utilisées pour résoudre les problèmes traités dans chaque activité d'apprentissage;
- Entreprendre une réflexion personnelle et en équipe sur la résolution de conflits éventuels survenant dans le cadre académique;
- Utiliser et développer les outils vu dans la partie "gestion sociale, économique et financière" pour l'étude d'une entreprise.
- Réaliser des plans normalisés à l'aide d'un dispositif de dessin assisté par ordinateur;
- Réaliser un portfolio de documents méthodologiques;
- Individuellement : réaliser une étude personnelle d'une problématique technologique dans un domaine laissé au choix de l'étudiant (partie personnelle);
- Produire une pièce par impression 3D (facultatif)

II. L'étudiant sera capable de présenter son projet et son travail de gestion lors d'une présentation.

III. Individuellement, lors d'un examen oral, l'étudiant sera capable de :

- Énoncer, décrire et expliquer avec le vocabulaire spécifique à la discipline, les éléments abordés dans le rapport de projet en lien avec chaque activité d'apprentissage;
- Collecter les informations essentielles de manière à présenter une réponse synthétique;

IV. Individuellement, lors d'un examen écrit, l'étudiant sera capable de :

- Expliquer la structure d'une entreprise, définir les différents départements, les différents types d'entreprise, ... (thèmes abordés pendant le cours théorique de gestion).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TESI2B09A	Gestion sociale économique et financière	24 h / 3 C
TESI2B09B	Techniques graphiques	30 h / 2 C
TESI2B09C	Compléments d'électricité (électricité et électronique)	18 h / 2 C
TESI2B09D	Compléments de mécanique et de SDM	18 h / 1 C
TESI2B09E	Compléments de chimie	18 h / 2 C
TESI2B09F	Méthodologie du projet	22 h / 2 C
TESI2B09G	Laboratoire de technologie	22 h / 2 C

Contenu

1. Synthèse des acquis d'apprentissage

Lors d'un projet en équipe, sur base d'un cahier des charges précisé dans le manuel de projet et dans le temps imparti (d'une année académique) :

- mettre en œuvre leur ingéniosité et créativité afin de réaliser un montage original et fonctionnel (doté de capteurs et actionneurs) dont le principe de fonctionnement est illustré par un panneau synoptique dynamique respectant les normes.
- schématiser le système conçu en réalisant des plans techniques conformes aux normes et aux règles de l'art.
- présenter le projet en équipe, devant un jury lors de la journée des projets : décrire le dispositif créé, expliquer le fonctionnement de l'installation étudiée, expliquer le rôle des différents constituants et en justifier leur choix sur base de critères technologique et économiques.
- à l'issue du projet réaliser une autoévaluation de son activité et de celle de son équipe, confronter son avis à celui de l'équipe et le négocié.

2. Détail des acquis d'apprentissage

- Rédiger un rapport en conformité avec la charte de projet, un cahier des charges fonctionnel, un manuel, des fiches de caractéristiques.
- rechercher un sujet de projet en lien avec le thème de l'année, dans une entreprise industrielle, trouver les ressources nécessaires à la réalisation du projet.
- gérer le projet en rédigeant un planning, des ordres du jour des réunions, des rapports de réunion, un dispositif d'amélioration du fonctionnement de l'équipe.
- respecter l'éthique et l'écologie de fonctionnement du projet, de l'équipe, du groupe et du cadre global de la formation, respecter les structures d'accueil des entreprises et institutions.
- manifester dans son équipe un comportement qui montre une réelle volonté d'atteindre les objectifs.
- montrer de manière congruente sa volonté de devenir un Ingénieur Industriel.
- prendre la responsabilité de ses comportements, de ses stratégies, du vécu de ses expériences
- effectuer la distinction fine entre apprendre, être compétent et recevoir une formation.
- dans chaque activité d'apprentissage, effectuer les recherches pour trouver les informations nécessaires à la rédaction des rapports en les transposant aux problèmes étudiés.
- choisir et justifier les méthodes utilisées pour résoudre les problèmes traités dans chaque activité d'apprentissage.
- entreprendre une réflexion personnelle et en équipe sur la résolution de conflits éventuels survenant dans le cadre académique.
- utiliser et développer les outils acquis dans les activités en lien avec le projet.
- réaliser des plans normalisés à l'aide d'un dispositif de dessin assisté par ordinateur. -réaliser un portfolio de documents méthodologiques.
- de produire une pièce par impression 3D (facultatif)
- Individuellement : réaliser une étude personnelle d'une problématique technologique dans un domaine laissé au choix de l'étudiant (partie personnelle).

Individuellement, lors d'un examen oral

- Énoncer, décrire et expliquer avec le vocabulaire spécifique à la discipline, les éléments abordés dans le rapport de projet en lien avec chaque activité d'apprentissage.
- Collecter les informations essentielles de manière à présenter une réponse synthétique.
- Illustrer par des exemples ou des schémas pertinents les concepts abordés dans les activités d'apprentissage.

IV. Individuellement, lors d'un examen écrit

- Justifier les choix qui ont influencé la modélisation et donc les dimensions des éléments étudiés qui en ont découlé dans la partie SDM.
- Expliquer la structure d'une entreprise, définir les différents départements, les différents types d'entreprise, ... (thèmes abordés pendant le cours théorique de gestion).
- Lors d'un examen écrit ou oral :
Expliquer ses forces et ses faiblesses dans une matière, les remédiations à ces faiblesses, les manières d'aborder le problème en étant conscient de ses faiblesses, ce qui a été fait pour acquérir les bases théoriques manquantes ou d'autres éléments nécessaires à la résolution du problème, les conclusions à tirer dans le cadre de l'exercice du métier d'ingénieur.

Démarches d'apprentissage

Approche par projet, enseignement modulaire, travail d'équipe, travail en autonomie, groupe de réflexion, laboratoire, cours magistral, recherche de ressources (documentaires, matériaux, composants, sponsoring...)

Dispositifs d'aide à la réussite

Supervision des équipes par un tuteur de projet et par des personnes ressources responsables de modules. Formation méthodologique à la réalisation de projet et à la gestion des conflits. Soutien des équipes en cas de conflit.

Ouvrages de référence

- Jean-Louis Fanchon, Guide des Sciences et Technologies industrielles, AFNOR - Kurt Gieck, 2013, formulaire technique, Ed. Dunod - Ina Motoi, Louise Villeneuve, Résolution des conflits dans le travail en équipe, Presses de l'Université du Québec

Supports

- Manuels, chartes, contrats de projet, documents, syllabus, fiches de travail disponibles sur site internet.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note finale de l'unité d'enseignement sera établie lors de l'examen de la manière suivante :

$$N_f = (N_1 * N_2 * N_3 * N_4 * N_5 * N_6 * N_7)^{1/7} * C_m * C_r * C_c$$

Les notes N1 à N7 concernent les activités d'apprentissage suivantes :

- Gestion sociale économique et financière (N1)

La note N1 est composée :

- En première session de l'examen écrit (30 %) et du travail réalisé dans l'activité d'apprentissage TESI2B09A. (Participation et comportement 30%, Présentation Orale 40%).

- En seconde session : Examen oral (100 %) sur la matière vue au cours.

- Techniques graphiques (N2)

La note N2 est la moyenne arithmétique de la note N2a de l'examen de Techniques Graphiques (Autocad) et de la note N2b attribuée au module Initiation à la réalisation de plans de bâtiments en lien avec le projet qui provient de la moyenne géométrique de l'évaluation individuelle de l'examen et de la moyenne arithmétique des évaluations de participation (50%) et du rapport (50%).

Un bonus de 20 % est appliqué sur la note N2 si une impression 3D d'une pièce du montage est présentée lors de la journée des projets.

Sauf mention contraire, les notes N3 à N5 sont calculées en faisant les moyennes géométriques du travail de l'année et de la note de l'examen. (*)

- Compléments de mécanique et de SDM (N3)

Pour le travail de l'année, la note N3 tient compte pour 60% de la partie « mécanique-SDM » (note d'équipe) et pour 40% des points de l'attitude lors des séances de projet (note individuelle).

- Compléments de chimie (N4)

Pour le travail de l'année, la note N4 tient compte de la participation active durant les séances et de l'évaluation du rapport final. C'est une note d'équipe. L'évaluation intègre la défense individuelle lors de l'examen.

- Compléments d'électricité (électricité et électronique) (N5)

N5 tient compte du rapport (c'est une note d'équipe) ainsi que la défense individuelle lors de l'examen.

Rappel : sauf mention contraire, les notes N3 à N5 sont calculées en faisant les moyennes géométriques du travail de l'année et de la note de l'examen. (*).

- N6 est la note d'équipe obtenue lors du laboratoire de technologie réalisé durant l'année (*).

- N7 est la note obtenue lors de l'examen de la partie personnelle du rapport. C'est une note individuelle.

Cm,Cr,Cc sont des coefficients qui peuvent varier entre 0,15 et 1,2.

Ils tiennent compte :

- pour Cm, de l'évaluation du montage établie par le jury lors de la journée des projets.

Cm est une note d'équipe qui n'est récupérable que lorsque toute l'équipe représente le montage en seconde session. C'est une note que le jury de la journée des projets peut aussi moduler en fonction de la participation individuelle. (*).

- pour Cr, de la qualité globale du rapport et du respect des consignes pour sa rédaction. C'est une note d'équipe.

- pour Cc, des compétences comportementales et relationnelles, de la qualité des documents du portfolio méthodologique (Cc). C'est une note individuelle. L'évaluation de la partie méthodologie tient compte du comportement (cf. Ccomp) durant toutes les activités de projet et du portfolio de documents réflexifs réalisés sur base des séances de méthodologie. Le portfolio est à remettre en rentrant dans la salle d'examen lors des sessions d'examen.

Le domaine d'application du coefficient de comportement concernent par exemple, les manquements à :

- L'attitude positive et proactive, l'engagement dans le travail.
- Un comportement correct durant toutes les activités liées au projet.
- La volonté de résoudre d'éventuels conflits.
- Le respect d'autrui, du matériel et des locaux.
- Le respect des consignes écrites et orales.
- La présentation et à la qualité du portfolio de méthodologie.
- La qualité du travail présenté.

Toutes les notes sont récupérables en seconde session sauf la partie "travail" de la note N1 et N6.

(*) Les notes N3 à N6 et Cm sont en principe semblables pour les membres de l'équipe sauf si un responsable d'activité d'apprentissage lui applique un coefficient de comportement différent de 1, en raison d'un manquement individuel aux compétences relationnelles et comportementales durant l'activité d'apprentissage ou bien si un responsable d'activité d'apprentissage décide de la moduler individuellement parce que les modalités d'évaluation de son activité d'apprentissage se basent aussi sur une évaluation individuelle (ce qui est le cas lors de l'examen).

Les modalités pratiques d'évaluation sont précisées dans la charte de projet intégrée aux manuels disponibles sur le site internet.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Prj + Tvs + Trv + Exe + Exp + Exo + Exm	100	Prj + Tvs + Trv + Exe + Exp + Exo + Exm	100

Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exp = Examen pratique, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 8/20, les enseignants peuvent ne pas valider l'UE. Dans ce cas, la note attribuée à l'UE sera NV (non validée).

En cas de note inférieure à 10/20 dans deux activités d'apprentissage, les enseignants peuvent ne pas valider l'UE. Dans ce cas, la note attribuée à l'UE sera NV (non validée).

Si l'étudiant demande une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquelles il n'a pas obtenu 10/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

En cas d'absences répétées et injustifiées à une activité obligatoire, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Pour obtenir un coefficient Cc supérieur ou égal à 1, les étudiants doivent s'inscrire dans une équipe de projet sur la plateforme informatique.

En cas de problème de comportement, le coefficient Cc peut être diminué et les sanctions prévues dans le REE seront appliquées.

Chaque absence non-justifiée est sanctionnée par un retrait de point. Dans le cadre d'un travail en équipe, l'assiduité est aussi une preuve de respect des autres membres de l'équipe. Les étudiants doivent donc justifier les absences aux activités de projet en respectant ce qui est prévu au Règlement des études et des examens ET transmettre une copie aux enseignants concernés.

Dans le rapport, l'absence d'un contenu des chapitres imposés ou du laboratoire est sanctionnée par le jury.

Les remises tardives de documents et/ou des rapports sont sanctionnées par un retrait de points.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).